

les Artisan'halles

DOSSIER DE CANDIDATURE

édition 2019

Commune d'Erquy

11 square de l'hôtel de ville
22430 ERQUY
Tél : 02 96 63 64 64
info@ville-erquy.com
www.ville-erquy.com

ERQUY
l'air qu'il vous faut !

les Artisan'halles

CAHIER DES CHARGES

édition 2019

1. Présentation

La **Commune d'Erquy** organise une animation estivale intitulée **les Artisan'halles**.

Elle se déroulera les lundis soirs **du 8 juillet au 26 août 2019 inclus**, soit 8 soirées, et aura lieu sous la Halle, dans le centre-ville d'Erquy, **de 17h00 à 20h00**.

Les visiteurs y auront accès librement et gratuitement.

Date	Horaire	Lieu
lundi 8 juillet 2019	17h00 à 20h00	La Halle
lundi 15 juillet 2019	17h00 à 20h00	La Halle
lundi 22 juillet 2019	17h00 à 20h00	La Halle
lundi 29 juillet 2019	17h00 à 20h00	La Halle
lundi 5 août 2019	17h00 à 20h00	La Halle
lundi 12 août 2019	17h00 à 20h00	La Halle
lundi 19 août 2019	17h00 à 20h00	La Halle
lundi 26 août 2019	17h00 à 20h00	La Halle

Elle comprendra :

- un nombre limité de **producteurs et artisans locaux** présents sous la Halle exclusivement.
- une **animation de musiques et danses bretonnes**.

2. Conditions d'accès

L'animation estivale **les Artisan'halles** reçoit exclusivement des **producteurs et artisans locaux** (production artisanale, artistique, produits traditionnels, du terroir, ...) dont l'activité est en cohérence avec l'image de la Bretagne. Il faut préalablement **faire acte de candidature** et retourner un dossier complet (fiche de candidature à remplir accompagnée de diverses pièces à fournir) à la Commune d'Erquy **avant le 30 mars 2019**.

Un comité de sélection statuera sur chaque candidature. Lorsque plusieurs propositions concerneront des gammes de produits similaires, il veillera à limiter le nombre de candidatures retenues. Il se réserve le droit de refuser une candidature ne lui paraissant pas en adéquation avec la notion d'artisanat, de production locale, de l'image d'Erquy ou de la Bretagne.

Les réponses seront transmises aux candidats le 15 avril 2019 au plus tard.

Le fait d'être retenu pour une édition ne constitue pas un droit à revenir pour les éditions des années suivantes, il faut d'abord faire acte de candidature.

Commune d'Erquy

11 square de l'hôtel de ville
22430 ERQUY
Tél : 02 96 63 64 64
info@ville-erquy.com
www.ville-erquy.com

ERQUY
l'air qu'il vous faut !

les Artisan'halles

CAHIER DES CHARGES

édition 2019

3. Fonctionnement

Des emplacements d'accueil des **producteurs/artisans** ont été définis sous la Halle. Ils ont une ouverture de 3 m en moyenne, linéaire à préciser sur la fiche de candidature, et d'une profondeur de 2 m. L'emplacement sera défini par le placier désigné par l'organisation et ne pourra pas être contesté.

L'emplacement devra être laissé propre (des containers seront mis à disposition à cet effet derrière la Halle).

Dans le cas de **producteurs/artisans** ayant besoin de leur véhicule (respect de la chaîne du froid, ...), ils doivent impérativement le préciser sur la fiche de candidature. Dans la mesure du possible, l'organisation essaiera de satisfaire ces demandes spécifiques.

Possibilité de branchement électrique (à préciser aussi sur la fiche de candidature).

Les **producteurs/artisans** se chargeront de leur installation avec leur propre équipement.

L'installation des **producteurs/artisans** se fera de 15h30 à 17h00 exclusivement, sous l'autorité de la Police Municipale d'Erquy. Passé ce délai, les producteurs et artisans ne pourront plus stationner aux abords de la halle et devront stationner sur un emplacement désigné par la Police Municipale avant de pouvoir décharger leur matériel en vue de leur installation à l'emplacement qui leur est réservé sous la Halle.

La désinstallation des **producteurs/artisans** se fera à partir de 20h00 (mais pas avant !), sous l'autorité de la Police Municipale d'Erquy.

Ils devront s'efforcer de ne pas gêner la circulation pendant l'installation et la désinstallation.

Les véhicules devront être stationnés sur le parking du Collège thalassa, ouvert pour l'occasion et réservé à l'usage exclusif des producteurs/artisans, afin de laisser les parkings publics libres pour le public.

4. Droit d'emplacement

Le droit d'emplacement est **un engagement pour les 8 dates**, d'un montant de 40 € auquel s'ajoute 10 € par mètre linéaire souhaité (montant HT, TVA non applicable). Ce montant sera à régler par chèque bancaire libellé à l'ordre de «Trésor Public» et expédié avec le formulaire d'inscription, accompagné d'une enveloppe timbrée libellée au nom de l'artisan (pour retourner le chèque en cas de refus de candidature).

Commune d'Erquy

11 square de l'hôtel de ville
22430 ERQUY
Tél : 02 96 63 64 64
info@ville-erquy.com
www.ville-erquy.com

ERQUY
l'air qu'il vous faut !

les Artisan'halles

CAHIER DES CHARGES

édition 2019

5. Engagement

Chaque **producteur/artisan** sélectionné s'engage à être en situation d'exposition de 17h00 à 20h00 pour les 8 soirées.

Il s'engage à être présent lors des 8 soirées à l'emplacement qui lui sera désigné par le placier.

En cas d'empêchement, il devra obligatoirement prévenir la Commune d'Erquy de son absence et fournir une excuse recevable, faute de retrait définitif, sans qu'il puisse faire valoir un quelconque préjudice financier ou moral.

Chaque **producteur/artisan** autorise les organisateurs de l'animation estivale **les Artisan'halles** à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles) prises dans le cadre de sa participation à l'animation estivale **les Artisan'halles** sur lesquelles il pourrait apparaître, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Chaque **producteur/artisan** s'engage à respecter le cahier des charges des **Artisan'halles** ainsi que les consignes de l'organisateur transmises par son délégué sur place (placier, agents de la Commune d'Erquy).

Le code de la route sera bien évidemment respecté aux abords de l'espace d'exposition.

La participation aux **Artisan'halles** implique l'acceptation totale et sans réserves de ce cahier des charges.

Commune d'Erquy

11 square de l'hôtel de ville
22430 ERQUY
Tél : 02 96 63 64 64
info@ville-erquy.com
www.ville-erquy.com

ERQUY
l'air qu'il vous faut !

les Artisan'halles

DOSSIER DE CANDIDATURE

édition 2019

Ce document doit être rempli par tout **producteur / artisan** souhaitant exposer lors de l'animation estivale **Les Artisan'Halles**, saison 2019.

Il doit être retourné (pages 5 et 6) **avant le 30 mars 2019 à la Commune d'Erquy**.

1. Les coordonnées du candidat

Raison sociale			
Description de l'activité			
Nom		Prénom	
Agissant en qualité de			
Adresse			
CP		Ville	
Tél (fixe)		Tél (portable)	
Adresse électronique	@		
Site web	http://		
SIRET		APE	

2. Documents à fournir avec la candidature

- Une copie de la **carte de vendeur ambulant** délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou un extrait Kbis en cours de validité.
- Un avis de situation au répertoire SIRENE en cours de validité (moins d'un an). (disponible sur <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>).
- Des éléments de presse (une ou plusieurs **photos en haute résolution**, un **texte de présentation de votre activité**, ...) permettant au comité d'apprécier au mieux votre candidature, et de préparer le volet communication des **Artisan'Halles** (à transmettre par courriel à communication@ville-erquy.com).
- Un chèque bancaire libellé à l'ordre de «Trésor Public» du montant correspondant à l'emplacement demandé. Une facture sera émise aux candidats retenus.
- Une enveloppe timbrée et adressée au nom du candidat (pour retourner le chèque au candidat en cas de refus de sa candidature).

Commune d'Erquy

11 square de l'hôtel de ville
22430 ERQUY
Tél : 02 96 63 64 64
info@ville-erquy.com
www.ville-erquy.com

ERQUY
l'air qu'il vous faut !

les Artisan'halles

DOSSIER DE CANDIDATURE

édition 2019

3. Besoins particuliers

Le **producteur/artisan** devra apporter tout l'équipement qui lui est nécessaire.

- Type d'étalage :
- Branchement électrique : non oui
- Présence impérative d'un véhicule (ex. camion réfrigéré) : non oui
- Si oui, préciser :

4. Emplacement

Remplir le tableau ci-dessous en précisant le linéaire souhaité.

Exemple pour 3 mètres : 40 € + 3 x 10 € = 70 €.

Désignation	quantité (mètre)	Prix Unitaire	Total
Base forfaitaire			40 €
Linéaire souhaité		10 €	
TOTAL			

5. Engagements

Le **producteur/artisan** s'engage :

- à respecter les conditions du cahier des charges et en particulier à suivre les instructions des organisateurs sur place.
- à se conformer à la législation en vigueur pour son activité et déclare détenir les assurances adaptées.

Le producteur/artisan

nom et prénom

date et lieu

signature

Commune d'Erquy

11 square de l'hôtel de ville
22430 ERQUY
Tél : 02 96 63 64 64
info@ville-erquy.com
www.ville-erquy.com

ERQUY
l'air qu'il vous faut !